

AIDE À LA DIFFUSION

CRITÈRES ET DÉLAIS

- La demande de subvention doit être déposée avant la date limite indiquée sur le site du Bureau des arts visuels.
- Ce programme d'aide s'adresse aux structures qui présentent le travail d'artistes français-e-s ou résidant en France depuis au moins 5 ans.
- Seront privilégiés les premières présentations individuelles en Allemagne d'artistes émergents.
- Le financement accordé ne peut couvrir qu'un maximum de **50 % du budget global** du projet.
- La subvention peut être uniquement utilisée pour les dépenses suivantes :
 - Les frais de voyage des artistes français ou résidant en France,
 - Les honoraires, les frais de logement et de séjour et per diem des artistes français (ou résidant en France) ainsi que ceux des assistants et organisateurs liés à la mise en place du projet,
 - Honoraires liés à la documentation du projet, honoraires des techniciens, conférenciers et traducteurs,
 - Frais de matériels technique et de location liés au projet,
 - Frais de transport et assurance des œuvres d'art
 - Frais de communication (travail de presse, graphisme, publicité et impression, traduction),
 - Frais de publication (catalogue, brochure).
- Les frais de production d'œuvres d'art, les frais d'administration et les frais de réception (catering, restauration) ne seront pas considérés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Les aides accordées peuvent s'élever de 1000 € à 4 000 € pour des expositions monographiques ou de groupes et jusqu'à 5 000 € pour des expositions à caractère exceptionnel. Le montant des aides accordées peut dépendre du nombre de demandes au cours de l'année.
- Pour les galeries d'art, l'aide pourra s'élever, après analyse des dossiers de 1000 € à 2 000 €.
- Le versement de l'aide s'opère en 2 tranches : 80 % du montant de l'aide sont versés au début du projet après signature de la convention, et les 20 % restant à la fin du projet après réception de bilan financiers et bilan d'activité valides.
- Un bilan financier et un bilan d'activité seront demandés à la fin du projet et conditionneront le versement de la 2^e tranche.

DOCUMENTS REQUIS

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli
- Description détaillée du projet
- Portfolio et CV des artistes concernés par la demande
- Budget prévisionnel détaillé du projet
- Un RIB officiel de la banque de la structure porteuse du projet

DÉLAI DE CANDIDATURE

15/10/2026

Pour des expositions/projets commençant en janvier, février, mars, avril, mai, juin 2027, (la date de fin des expositions peut être ultérieure à ces mois).
La sélection des projets est annoncée au plus tard le 5 novembre 2026.

Votre dossier de candidature et les documents annexes devront être envoyés par courriel avant la date limite de remise des dossiers à l'adresse suivante :

info.bav@institutfrancais.de



Institut français Deutschland
Bureau des arts visuels
Ambassade de France
Pariser Platz 5, D-10117 Berlin, Deutschland

Informations et questions :
info.bav@institutfrancais.de
+49 (0)30 590 03 92 44

ORGANISATION DU PROJET

STRUCTURE ORGANISATRICE / PARTENAIRE DU CONTRAT

Nom

Forme juridique

N°SIRET

Responsable

Adresse

Site internet

Coordonnées bancaires

Si le financement est approuvé, un relevé d'identité bancaire (RIB) de votre structure sera demandé. Le compte bancaire doit être au nom de la structure.

Nom du titulaire

IBAN

Nom de la banque

BIC

Lieu de la manifestation

Commissaire

Téléphone

Adresse e-mail

Interlocuteur et fonction

Téléphone

Adresse e-mail



Institut français Deutschland
Bureau des arts visuels
Ambassade de France
Pariser Platz 5, D-10117 Berlin, Deutschland

Informations et questions :
info.bav@institutfrancais.de
+49 (0)30 590 03 92 44

DESCRIPTIF DU PROJET

Nom de la manifestation

Dates de la manifestation

Date du vernissage, si exposition

Artiste(s) concerné(s) par la demande de subvention

Coordonnées des artiste(s) : adresse email, numéro de téléphone et site internet

☐ Expo personnelle ☐ Expo de groupe
Surface

Liste des participants

Descriptif du projet

Y a-t-il d'autre(s) exposition(s) visible(s) ☐ Oui ☐ Non
Si oui, lesquelles et sur quelle surface (%)



Institut français Deutschland
Bureau des arts visuels
Ambassade de France
Pariser Platz 5, D-10117 Berlin, Deutschland

Informations et questions :
info.bav@institutfrancais.de
+49 (0)30 590 03 92 44

PUBLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

Catalogue Oui Non

Si oui, bref descriptif du catalogue

Budget du catalogue

COMMUNICATION

Plan de communication et de relations publiques

Support de communication et cible visée



Institut français Deutschland
Bureau des arts visuels
Ambassade de France
Pariser Platz 5, D-10117 Berlin, Deutschland

Informations et questions :
info.bav@institutfrancais.de
+49 (0)30 590 03 92 44

BUDGET PRÉVISIONNEL

Budget global du projet

Part du budget consacrée aux artistes français

Montant demandé au Bureau des arts visuels
(maximum 50% du budget global du projet)

RECETTES GLOBALES

FONDS PROPRES

FONDS EXTÉRIEURS GARANTIS

Financement public

Subvention de / à hauteur de :

Fondation

Subvention de / à hauteur de :

Sponsors

Subvention de / à hauteur de :

FONDS EXTÉRIEURS EN COURS DE DEMANDE

Financement public

Subvention de / à hauteur de :

Fondation

Subvention de / à hauteur de :

Sponsors

Subvention de / à hauteur de :



Institut français Deutschland
Bureau des arts visuels
Ambassade de France
Pariser Platz 5, D-10117 Berlin, Deutschland

Informations et questions :
info.bav@institutfrancais.de
+49 (0)30 590 03 92 44

DEPENSES GLOBALES

Voyage (international)

Voyage (national)

Honoraire

Hébergement

Per diem

Réception

Technique / général

Technique / location

Technique / matériel

Technique / honoraires

Dépenses liées aux artistes français

Transport

Assurance

Taxe, autorisation

Communication

Publication

Matériel d'exposition

Production

Frais administratifs

Autre

Lieu

Date

Signature